



## Annulation d'un protocole fait devant un notaire?

Par **agautier1609**, le **26/07/2011** à **20:19**

Bonjour est-ce possible d'annuler un protocole d'accord au sujet d'un bien immobilier qui a été établi devant un notaire??

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **20:22**

ça dépend du contexte, c'est trop vague

Par **agautier1609**, le **26/07/2011** à **20:25**

FIN mai j'ai établi un protocole d'accord avec mon ex conjoint au sujet de l'appartement que nous avons en commun a 50/50 dans ce protocole il est dis que la valeur de l'appartement est de 110000€ actuellement le prix du marché a augmenter ce qui ramene mon bien a environ 130000€

Ce protocole a pr but de me separer de ma part de cet appartement dans lequel je ne vit plus  
Mon ex conjoint veut qu'on s'occupe de cela a la rentrée  
Je ne veux pas etre flouer

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **20:28**

mais que dit ce protocole ? C'est un compromis de vente ? c'est une offre d'achat accepté ?

Par **agautier1609**, le **26/07/2011** à **20:32**

Il dis qu'etant donné le prix du marché actuel le bien est evaluer a 110000€ et il se base sur la valeur du crédit au mois de mai les mois passent le crédit baisse aussi donc je pense que le protocole n'aura pas les données chiffrées réelles

Il s'arrete sur une situation financière qui n'est plus d'actualité!!

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **23:03**

[fluo]C'est un compromis de vente ? c'est une offre d'achat accepté ?[/fluo]